



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHI à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018\_267-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018  
Affichage : 21/12/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 17 décembre 2018**

**Délibération N°2018/267**

**Approbation et Signature de la charte pour la diffusion  
de la création artistique insulaire dans les salles de  
spectacles de Corse**

## **Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

La direction de la culture de la ville d'Ajaccio soutient depuis des années le spectacle vivant insulaire.

L'espace diamant, outil opérationnel de la direction de la culture, propose chaque saison la programmation d'acteurs culturels locaux avec des accueils en résidence (Philippe Biondi...) et des spectacles en langue corse (Teatrinu...)

En complément de la programmation culturelle, la direction de la culture travaille dans une logique de médiation culturelle en relation avec les artistes présents sur le territoire.

De plus, pour pérenniser nos actions en faveur de la création artistique insulaire, des conventions de partenariat ont été mises en place entre la ville d'Ajaccio et les acteurs culturels locaux (Créacorsica, Via Luni, Ensemble instrumental de Corse...).

Pour une action culturelle cohérente et concertée, la Ville d'Ajaccio a conventionné depuis plusieurs années avec d'autres lieux de spectacles actifs sur le territoire ajaccien (Aghja, Locu Teatrale...).

Si les pratiques professionnelles sont largement aidées, les pratiques amateurs sont également encouragés grâce à la mise à disposition et à la politique d'accueil mise en place à l'Espace Diamant.

Malgré cette politique volontariste visant à soutenir les acteurs culturels insulaires nous constatons un défaut de cohésion entre les différents lieux de spectacle Corses. Pour pallier ce déficit, la Collectivité de Corse souhaite encadrer l'action commune et fixer des objectifs de mutualisation, aux salles de spectacles corses à travers une Charte pour la diffusion de la création insulaire.

Dans la continuité de la politique culturelle engagée par la ville d'Ajaccio et conformément à la volonté de la Collectivité de Corse, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la signature de la Charte pour la diffusion de la création artistique insulaire dans les salles de spectacles de Corse.

La Charte est présentée en annexe de ce document.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018

Considérant qu'il convient d'apporter son soutien à la diffusion de la création insulaire

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représenter**

La charte pour la diffusion de la création artistique insulaire dans les salles de spectacle de Corse

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer la Charte de diffusion de la création artistique insulaire dans les salles de spectacle de Corse.

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**LE MAIRE**  
  
**Laurent MARCANGELI**

